



Séance de formation de l'automne

Du 22 au 27 octobre 2019

Hôtel Sheraton du centre-ville, 123, rue Queen Ouest, Toronto

L'INSCRIPTION EN LIGNE À WWW.CUPE.ON.CA/FR/ DÉBUTE LE 15 mai 2019

N°	Cours	Horaire des cours	Coût
1	CSPAAT – Orientation médicale	Le mardi, de 13 h 00 à 17 h 00; le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi, de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	235 \$
2	Santé et sécurité Niveau I	Le mercredi, de 9 h 00 à 17 h 00; le jeudi, le vendredi et le samedi, de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	185 \$
3	Santé et sécurité Niveau II	Le mercredi, de 9 h 00 à 17 h 00; le jeudi, le vendredi et le samedi, de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	185 \$
4	CSPAAT – Niveau 1 (FTO)	Le vendredi de 13 h 00 à 17 h 00; le samedi, de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	160 \$
5	CSPAAT – Niveau 2 (FTO)	Le vendredi de 13 h 00 à 17 h 00; le samedi, de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	160 \$
6	Dirigeants financiers (deux cours)	Le vendredi de 13 h 00 à 17 h 00; le samedi, de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	115 \$
7	Introduction au travail de délégué syndical (deux cours)	Le de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	115 \$
8	Série de cours pour les délégués syndicaux 1 : <ul style="list-style-type: none"> • S'opposer au sexisme au travail; • Aptitudes pour les délégués syndicaux afin de les aider à surmonter les conflits. 	Le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	115 \$
9	Série de cours pour les délégués syndicaux 2 : <ul style="list-style-type: none"> • Obligation de juste représentation; • Mesure écologique pour les délégués syndicaux. 	Le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	115 \$
10	Série d'apprentissage en santé et sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • Égalité en santé et sécurité; • Identifier et documenter les dangers. 	Le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	115 \$

11	Série d'apprentissage en santé et sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • Se mobiliser sur la question de la santé et de la sécurité; • Les femmes et les dangers au travail. 	Le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche , de 9 h 30 à 12 h 30	115 \$
12	Les femmes prennent la parole	Le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche , de 9 h 30 à 12 h 30	115 \$
13	Action politique et militantisme	Le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche , de 9 h 30 à 12 h 30	115 \$
14	Droit du travail	Le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche , de 9 h 30 à 12 h 30	115 \$
15	Évaluation des emplois	Le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche , de 9 h 30 à 12 h 30	115 \$
16	Dire non au harcèlement	Le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche , de 9 h 30 à 12 h 30	115 \$
17	Procédures parlementaires	Le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche , de 9 h 30 à 12 h 30	115 \$
18	Formation pour les membres des conseils exécutifs des sections locales (deux cours)	Le mardi , de 13 h 00 à 17 h 00; le mercredi , le jeudi , le vendredi et le samedi , de 9 h 00 à 17 h 00; et le dimanche , de 9 h 30 à 12 h 30	235 \$

Après le 11 octobre, des frais de retard de 50 \$ s'appliqueront à chaque personne qui s'inscrit. Des frais supplémentaires de 135 \$ sont imposés aux personnes qui s'inscrivent et qui proviennent de sections locales non affiliées au SCFP-Ontario.

POUR LA DESCRIPTION COMPLÈTE DES COURS, ALLEZ À WWW.CUPE.ON.CA/FR/.

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE À WWW.CUPE.ON.CA/FR/ DÈS LE 15 mai 2019.
SI VOUS NE POUVEZ PAS VOUS INSCRIRE EN LIGNE OU SI VOUS AVEZ BESOIN DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ APPELER Voyages W.E. AU 1-888-676-7747.

POUR TOUTES LES RÉSERVATIONS, APPELEZ VOYAGES W.E. TRAVEL AU 613-232-9908 OU AU 1-888-676-7747, OU RÉSERVEZ EN LIGNE.

207,00 \$ plus taxes

La date limite pour les réservations est le lundi 30 septembre 2019.

VEUILLEZ SUIVRE CES ÉTAPES SIMPLES POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE :

- Visitez le site Web du SCFP-Ontario à www.cupe.on.ca/fr/.
- Cliquez sur l'onglet « Inscription à la séance de formation de l'automne ».
- Cliquez sur « Inscription des délégués » et entrez vos coordonnées.
- Il est important d'entrer toutes les coordonnées de chaque personne que vous inscrivez, y compris leur adresse de courrier électronique; on communiquera avec les membres s'il y a des changements aux cours.
- Continuez d'entrer tous les renseignements nécessaires.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LA SÉANCE DE FORMATION DU SCFP-ONTARIO :

- Tous les cours se terminent le dimanche 27 octobre, à 12 h 30. Cependant, les dates et les heures de début diffèrent selon le cours choisi.
- L'inscription a lieu le samedi 26 octobre, de 7 h 30 à 9 h 00, dans le foyer de la salle de bal Civic, à l'exception de tous les cours suivants : CSPAAT, LET, Santé et sécurité et Dirigeants financiers (voir les heures de début).
- Le nombre d'inscriptions par cours est limité et les inscriptions se font sur la base du premier arrivé premier servi.
- Les participants peuvent s'inscrire à **un** seul cours.
- Les cours sont offerts en anglais seulement, sauf indication contraire.
- **Le paiement pour les cours doit être fait avant la date de début des cours par chèque (à l'ordre de « CUPE Ontario »), chèque qui doit être envoyé à Voyages W.E.(25, rue York, bureau A, Ottawa (Ontario) K1N 5S7), ou par carte de crédit en ligne.**
- Un montant de 5,00 \$ provenant des frais d'inscription aux cours sera versé au Fonds de bourse d'études Bev Smale.
- Toutes les personnes provenant de sections locales non affiliées au SCFP-Ontario qui s'inscrivent doivent payer des frais supplémentaires de 135,00 \$.
- Après le 11 octobre, des frais de retard de 50,00 \$ s'appliqueront à chaque personne qui s'inscrit.
- **Aucun remboursement après le 11 octobre.**
- Pour les réservations d'hôtel, vous pouvez le faire en ligne en même temps que l'inscription à la séance de formation. Les réservations d'hôtel doivent être payées par carte de crédit.
- Il est important d'écrire et de conserver la clef d'accès que vous recevez une fois que vous aurez terminé l'inscription. Elle est utilisée pour récupérer les détails de votre réservation.
- Si vous avez besoin d'une subvention pour les soins familiaux, d'interprétation en français ou en langage ASL, ou si vous avez des besoins quant à l'accessibilité, veuillez visiter le www.cupe.on.ca/fr/ et soumettre le formulaire approprié.

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 11 OCTOBRE AFIN D'ÉVITER LES FRAIS D'INSCRIPTION TARDIVE

DESCRIPTION DES COURS

1. CSPAAT – ORIENTATION MÉDICALE (5 jours, du mardi 22 octobre, 13 h 00, au dimanche 27 octobre, 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

C'est un programme complet conçu pour éliminer l'obstacle à la communication « médicale ». Il permettra aux participants de comprendre le contenu des rapports médicaux et de les appliquer pour régler les problèmes relatifs au droit des travailleurs blessés à des prestations. Tout au long du cours, on utilisera de réels rapports médicaux. La terminologie médicale est expliquée en termes compréhensibles, avec une série d'explications simples sous forme d'exercices. Les participants apprendront au sujet de l'anatomie humaine élémentaire, des fonctions et des systèmes de l'organisme et ils se concentreront sur des sujets courants dans la défense des dossiers de la CSPAAT. On discutera des blessures liées à un travail spécifique et on examinera en profondeur les maladies professionnelles et la façon de prouver un lien de causalité. On démystifiera le domaine de la santé, avec un aperçu des tests diagnostiques et des interventions chirurgicales. Les participants acquerront également une expérience pratique du calcul des diverses pensions contenues dans la loi. Dans le cadre de ce cours, on abordera également le fondement de l'ergonomie. **Les niveaux I et II, et le cours Niveau III-Appels ou le cours Retour au travail sont des prérequis pour suivre le cours sur l'orientation médicale.**

2. SANTÉ ET SÉCURITÉ NIVEAU I (30 heures, du mercredi 23 octobre, 9 h 00, au dimanche 27 octobre, 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Ce cours traite d'une gamme complète de questions en matière de santé et de sécurité en ciblant la reconnaissance des dangers et les droits et responsabilités des parties présentes sur les lieux de travail, tel que prescrivent les lois actuelles. Ce programme clé de 30 heures est composé de dix modules qui incluent sept modules de base qui définissent les rôles respectifs des parties présentes sur les lieux de travail, soit la direction, le gouvernement et les travailleurs, quant à la santé et à la sécurité; il explique les lois provinciales et fédérales en vigueur en matière de santé et de sécurité; il traite de la façon dont fonctionne l'organisme et des effets néfastes des dangers sur l'organisme; il présente les agents cancérigènes et la façon de les reconnaître, ainsi que les substances toxiques, et leurs sources; il explique l'efficacité, ou le manque d'efficacité, des trois principes de contrôle fondamentaux, soit à la source, tout au long du parcours et chez le travailleur; il identifie les dangers que représente le bruit excessif au travail, il explique comment mesurer le bruit au travail et comment élaborer un programme de réduction du bruit. **Le Niveau I est un programme de certificat et c'est le cours préalable pour suivre le programme Niveau II et la formation pour les instructeurs. CETTE FORMATION N'EST PAS POUR L'ACCRÉDITATION, C'EST-À-DIRE POUR LES COMITÉS CONJOINTS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ QUI SONT MANDATÉS EN VERTU DU PROJET DE LOI 208.**

3. SANTÉ ET SÉCURITÉ NIVEAU II – LA LOI (30 heures, du mercredi 23 octobre, 9 h 00, au dimanche 27 octobre, 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Dans le cadre de ce programme, les participants acquièrent une meilleure compréhension de leurs droits et responsabilités légaux en tant que travailleurs et membres d'un comité conjoint de santé et de sécurité. Les techniques et la connaissance nécessaires pour effectuer des inspections en milieu de travail, ainsi que des enquêtes sur les accidents et les maladies sont une partie importante de cette discussion. On examine également les compétences essentielles en recherche, ce qui aide les membres des comités à mener des projets proactifs visant à éliminer les risques en milieu de travail ou à contrôler l'exposition à de tels risques. **Le cours Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses – Santé et sécurité au travail, Niveau I, est un prérequis. CE N'EST PAS UNE FORMATION QUI VISE UNE ACCRÉDITATION POUR LES MEMBRES DES COMITÉS CONJOINTS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ TEL QUE REQUIS PAR LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

4. CSPAAT – NIVEAU 1 (FTO) (12 heures, du vendredi 25 octobre, 13 h 00, au dimanche 27 octobre, 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Le Niveau 1 est conçu pour communiquer des connaissances de base sur le système d'indemnisation des accidents du travail. Ce cours s'adresse aux travailleurs qui souhaitent acquérir une compréhension de base de ce système parfois complexe, ou qui doivent le faire. Les participants verront l'historique de l'indemnisation des accidents du travail, ils en comprendront mieux la bureaucratie et apprendront quels sont quelques-uns des services et des prestations disponibles. Vous acquerrez également une expérience concrète, on vous expliquera comment remplir les formulaires de la CSPAAT et on vous expliquera comment trouver un représentant expérimenté.

5. CSPAAT – NIVEAU 2 (FTO) (12 heures, du vendredi 25 octobre, 13 h 00, au dimanche 27 octobre, 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Le Niveau 2 est conçu pour offrir aux travailleurs les compétences et les connaissances nécessaires pour représenter les travailleurs blessés lors des premières étapes de leur demande d'indemnisation. Ce niveau est conçu pour mettre à profit les connaissances acquises au Niveau 1 et s'adresse aux travailleurs qui deviendront des représentants des travailleurs. Les prestations et les services disponibles aux travailleurs blessés seront expliqués en détail, entre autres les changements provoqués par les projets de loi 162, 165 et 99. Le cours examinera de manière approfondie les services et les prestations disponibles en vertu de la loi. Les participants apprendront comment analyser les dossiers de demande d'indemnisation et à maîtriser l'art de la communication avec les médecins et le personnel de la Commission. Ces compétences permettront aux représentants de manœuvrer à travers la bureaucratie qui traditionnellement ralentit le processus décisionnel. On expliquera également le nouveau « système intégré de contestation » de la Commission, ainsi que les nouveaux services de médiation. **Le cours CSPAAT Niveau 1 est un prérequis.**

6. DIRIGEANTS FINANCIERS (12 heures, du vendredi 25 octobre, 13 h 00, au dimanche 27 octobre, 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Cet atelier vous aidera à comprendre votre rôle en tant que secrétaire-trésorier ou syndic au sein de votre section locale du SCFP. Vous apprendrez à tenir un grand livre mensuel, à produire un rapport de trésorerie et à faire la conciliation bancaire. Vous apprendrez également comment remplir un rapport de la capitation et à préparer un budget. Vous acquerez les compétences comptables de base dont vous avez besoin pour être un secrétaire-trésorier. **Veillez apporter une calculatrice et une copie des règlements de votre section locale.**

7. INTRODUCTION AU TRAVAIL DE DÉLÉGUÉ SYNDICAL (EN ANGLAIS) (du samedi

26 octobre, 9 h 00, au dimanche 27 octobre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 26 octobre, de 7 h 30 à 9 h 00

Que fait un délégué syndical du SCFP? Si vous êtes un nouveau délégué syndical et que vous désirez apprendre comment aider les membres du SCFP à régler les problèmes au travail, cet atelier d'introduction s'adresse à vous! Dans le cadre de cet atelier, vous apprendrez sur le rôle du délégué syndical, les enquêtes sur les problèmes au travail, la structure du SCFP, la présentation d'un grief, les réunions avec la direction et le traitement des plaintes au travail. Après avoir complété le cours « Introduction au travail de délégué syndical », les délégués syndicaux peuvent suivre d'autres modules d'atelier de la « Série de cours pour les délégués syndicaux ». **Veillez apporter votre convention collective.**

8. SÉRIE DE COURS POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 1 (du samedi 26 octobre, 9 h 00, au dimanche

27 octobre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 26 octobre, de 7 h 30 à 9 h 00

S'opposer au sexisme au travail : réfléchissez au sexisme et à ses conséquences sociales et économiques.

Apprenez des façons de vous opposer au sexisme au travail et de protéger les droits des membres.

Aptitudes pour les délégués syndicaux afin de les aider à surmonter les conflits : les conflits au travail sont stressants et affaiblissent le syndicat. Apprenez les sources des conflits au travail et comment choisir une réponse à la situation. Pratiquez des compétences en communication lors de conflits qui vous aideront à résoudre les conflits au travail et au sein du syndicat.

9. SÉRIE DE COURS POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 2 (du samedi 26 octobre, 9 h 00, au dimanche

27 octobre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 26 octobre, de 7 h 30 à 9 h 00

Obligation de juste représentation : vous apprendrez de quelle façon les délégués syndicaux obtiennent leur autorité au travail, ce qu'est l'obligation de juste représentation et les autres lois du travail qui couvrent le lieu de travail.

Mesure écologique pour les délégués syndicaux : de quelle façon l'écologisation de nos lieux de travail aura des conséquences sur les travailleurs? À quoi ressemble un lieu de travail vert? Quelle mesure pouvons-nous prendre pour régler les problèmes environnementaux? Explorez des réponses à ces questions et plus encore du point de vue d'un délégué syndical.

10. SÉRIE D'APPRENTISSAGE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ (du samedi 26 octobre, 9 h 00, au dimanche

27 octobre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 26 octobre, de 7 h 30 à 9 h 00

Égalité en santé et sécurité : défendre l'égalité au travail et au sein du syndicat est un rôle essentiel des militants en santé et sécurité. Mais qu'est-ce que cela signifie vraiment d'agir en tant que bon allié? Dans le cadre de cet atelier, nous explorerons à quoi ressemble l'oppression dans un contexte de santé et de sécurité et nous examinerons des façons de réduire les préjugés personnels, de lutter contre l'oppression et de faire preuve de solidarité avec les membres de groupes marginalisés et qui revendiquent l'égalité.

Identifier et documenter les dangers : dans ce module, vous apprendrez des techniques pour identifier des dangers comme la schématisation corporelle, les sondages et les inspections. Vous élaborerez également une méthodologie pour parer aux dangers que vous trouvez.

11. SÉRIE D'APPRENTISSAGE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ (du samedi 26 octobre, 9 h 00, au dimanche 27 octobre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 26 octobre, de 7 h 30 à 9 h 00

Se mobiliser sur la question de la santé et de la sécurité : se mobiliser pour la santé et la sécurité.

Les femmes et les dangers au travail : ce module examine les conséquences de l'environnement de travail physique et social sur la santé des femmes, ainsi que les façons d'influencer la recherche, la politique et la pratique afin de réduire les disparités en santé liées au sexe.

12. LES FEMMES PRENNENT LA PAROLE (du samedi 26 octobre, 9 h 00, au dimanche 27 octobre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 26 octobre, de 7 h 30 à 9 h 00

Se sentir plus à l'aise de « prendre la parole » dans différentes situations – discours, réunions et entretien en tête à tête. Dans le cadre de cet atelier, vous :

- apprendrez de qui rend un discours ou une présentation efficace;
- apprendrez des trucs pour combattre la nervosité et pratiquerez ces trucs;
- préparez les grandes lignes d'un discours ou d'une présentation;
- acquerez de l'expérience de parler devant un groupe solidaire.

REMARQUE: cet atelier est ouvert aux membres qui s'identifient comme étant des femmes.

13. ACTION POLITIQUE ET MILITANTISME (du samedi 26 octobre, 9 h 00, au dimanche 27 octobre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 26 octobre, de 7 h 30 à 9 h 00

L'atelier « Action politique et militantisme » est un atelier de neuf heures qui offre un important aperçu du rôle du SCFP dans l'arène politique. Pour commencer, il explore comment et pourquoi les syndicats devraient prendre part à l'action politique et il continue avec un guide pratique conçu pour améliorer les connaissances et les compétences des militants politiques. Ce cours se concentre non seulement sur les politiques électorales, mais également sur la mise sur pied de coalitions et le militantisme communautaire.

14. DROIT DU TRAVAIL (du samedi 26 octobre, 9 h 00, au dimanche 27 octobre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 26 octobre, de 7 h 30 à 9 h 00

On examinera divers aspects du droit du travail, y compris un aperçu de la *Loi sur les relations de travail* et diverses autres questions juridiques qui affectent les sections locales et les militants des sections locales.

Veillez apporter votre convention collective.

15. ÉVALUATION DES EMPLOIS (du samedi 26 octobre, 9 h 00, au dimanche 27 octobre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 26 octobre, de 7 h 30 à 9 h 00

Cet atelier vous intéressera si votre section locale songe à mettre sur pied un programme conjoint d'évaluation des emplois à des fins d'équité salariale ou si vous avez de nouveaux membres au sein de votre comité conjoint de l'équité salariale. Il couvre des sujets comme la collecte d'informations sur les emplois, l'évaluation des emplois, la pondération, la distribution de classes, le choix des comparateurs masculins, les comparaisons entre les emplois et les comparaisons proportionnelles, ainsi que l'atteinte et le maintien de l'équité salariale.

16. DIRE NON AU HARCÈLEMENT (du samedi 26 octobre, 9 h 00, au dimanche 27 octobre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 26 octobre, de 7 h 30 à 9 h 00

Comment reconnaissons-nous le harcèlement? Quelles sont les conséquences du harcèlement et que peut faire le syndicat à ce sujet?

- Ce qu'est le harcèlement.
- De quelle façon traiter les plaintes.
- De quelle façon utiliser les dispositions de convention collective, la formation et la politique en milieu de travail pour prévenir le harcèlement.

17. PROCÉDURES PARLEMENTAIRES (du samedi 26 octobre, 9 h 00, au dimanche 27 octobre, 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 26 octobre, de 7 h 30 à 9 h 00

Vous êtes-vous déjà demandé ce qu'était un « rappel au Règlement »? Cet atelier est pour vous. Après avoir assisté à cet atelier, les membres du SFCP peuvent jouer un rôle actif dans l'arène politique. Vous apprendrez la signification de nombreux nouveaux termes et de quelle façon nous prenons des décisions au sein du syndicat.

18. FORMATION POUR LES MEMBRES DES CONSEILS EXÉCUTIFS DES SECTIONS

LOCALES (5 jours, du mardi 22 octobre, 13 h 00, au dimanche 27 octobre, 12 h 30)

L'inscription se fait au début du cours

Notre congrès a adopté un Plan d'action organisationnel de lutte contre le racisme afin de promouvoir des possibilités de leadership pour les membres racisés et autochtones. Nous offrons deux cours dans le but de nous concentrer sur l'équité et sur l'égalité au sein de notre syndicat. Nous demanderons aux gens de s'auto-identifier à savoir s'ils sont ou non des membres d'un groupe qui revendique l'égalité.

sepb 343/cf